

**DECISION N° 70-2025**

Portant validation du devis de la société VIAFRANCE NORMANDIE pour la création d'un avaloir, rue Jean-Philippe Bréant de 5 979,70 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **de la société VIAFRANCE NORMANDIE** du 16/05/2025 pour la création d'un avaloir, rue Jean-Philippe Bréant ;

Considérant que la proposition de la société **VIAFRANCE NORMANDIE** est techniquement la plus cohérente pour résoudre les dysfonctionnements hydrauliques ayant pour conséquence des inondations chez un particulier ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société **VIAFRANCE NORMANDIE** pour la création d'un avaloir dans la rue Jean-Philippe Bréant, d'un montant de **5 979,70 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 21/05/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

